



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Podensac, lundi 17 septembre 2018

**Collège Georges Brassens**  
**3 cours du Maréchal Joffre**  
**33720 PODENSAC**

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par

**Sylvie DURANTAU**  
Principale adjointe

Téléphone  
05 56 27 17 61

Télécopie  
05 56 27 47 50

Courriel  
[ce.0330108n@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0330108n@ac-bordeaux.fr)

Site  
<http://www.college-podensac.fr>

Le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait offrir aux élèves volontaires, un accompagnement après la classe. Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Les devoirs doivent également contribuer à l'individualisation du parcours des élèves. Le programme **Devoirs faits** propose aux collégiens volontaires des études dirigées dans l'établissement.

Le dispositif **Devoirs faits** est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants.

**Devoirs faits** est coordonné par un professeur de l'établissement sous la responsabilité de l'équipe de direction.

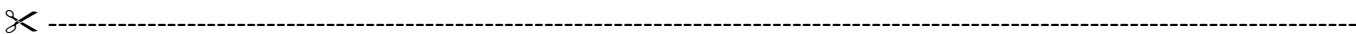
D'ici quelques semaines, un temps de travail accompagné **en dehors des heures de classe** pourra être proposé à votre enfant.

Les créneaux proposés seront choisis en fonction des heures de permanence dans l'emploi du temps de votre enfant.

Si votre enfant est volontaire, il sera positionné sur l'un de ces créneaux. Les groupes seront constitués par l'équipe de direction en concertation avec les enseignants encadrant le dispositif, en fonction des emplois du temps et du nombre d'inscrits.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sylvie DURANTAU  
Principale adjointe



Coupon réponse à remplir et retourner au professeur principal au plus tard le **vendredi 21 septembre 2018**

Je soussigné(e)....., responsable de l'élève .....,  
classe .....

- souhaite
  - ne souhaite pas
- } bénéficiaire du dispositif **Devoirs faits** pour mon enfant.

Si votre enfant s'engage, sa présence est obligatoire à chaque séance et toute absence sera comptabilisée. L'engagement se fait pour le 1<sup>er</sup> semestre et sera à renouveler au semestre suivant.